



Processus de demande de mise à jour de l'EMD en assurance des entreprises

Les normes XML en assurance des entreprises (AE) et l'ensemble minimal de données (EMD) du CSIO représentent une source exhaustive d'éléments de données permettant d'établir des devis et d'émettre des contrats dans le secteur de l'assurance des entreprises. En utilisant ces normes, les courtiers et les assureurs peuvent échanger des renseignements exacts entre leurs systèmes respectifs, en adhérant à un ensemble commun d'éléments de données et de normes XML. Cela comprend les questions de souscription courantes à l'échelle de l'industrie portant sur l'établissement de devis et l'émission de contrats au moyen de plus de [350 codes du BAC](#) dans le système de gestion de courtage (BMS) par les sociétés d'assurance.

En ce qui concerne l'EMD en AE, les demandes de mise à jour soumises au CSIO portent sur les changements apportés à l'EMD en AE, les questions supplémentaires propres à chaque segment d'industrie et les normes XML qui les sous-tendent. Ces changements sont essentiels pour maintenir des pratiques d'échange de données efficaces et à jour dans divers secteurs d'activité. En adhérant aux normes de l'EMD en AE du CSIO, les assureurs et les fournisseurs de BMS (systèmes de gestion de courtage) veillent à ce que les éléments de données soient définis de façon uniforme, ce qui permet de générer des devis d'API en temps réel en quelques secondes, et non en quelques heures ou en quelques jours.

Les assureurs du CSIO et les fournisseurs de BMS peuvent demander des changements à l'EMD pour chaque secteur d'activité ou aux normes XML en soumettant une demande de mise à jour sur le site www.csio.com. Le processus décrit ci-dessous décrit la marche à suivre de bout en bout :

- a) Les membres peuvent ouvrir une session sur www.csio.com et accéder à l'[outil de demande de mise à jour des normes](#). Cet outil permet aux membres de consulter toutes les demandes de mise à jour en attente et passées, y compris la date de soumission, l'état actuel, l'analyse de rentabilité, les renseignements techniques et les détails de résolution disponibles. À partir de là, ils peuvent également soumettre de nouvelles demandes de mise à jour et commenter les demandes en suspens, afin de simplifier le processus d'approbation.
- b) Le Groupe de travail sur l'assurance des entreprises du CSIO examine les nouvelles demandes de mise à jour. Le CSIO peut communiquer avec le demandeur pour obtenir de plus amples renseignements ou des précisions. La demande de mise à jour portera la mention « En cours d'examen » et sera ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'assurance des entreprises.
- c) Le groupe de travail discutera alors des demandes en suspens et les membres pourront approuver, reporter ou rejeter les demandes.
- d) La résolution est mentionnée dans le procès-verbal du groupe de travail et dans l'outil de demande de mise à jour des normes.
- e) Les demandes de mise à jour approuvées peuvent être programmées immédiatement dans les systèmes des membres.
- f) La version semestrielle des normes permettra l'intégration officielle de tous les codes approuvés.



Si vous êtes un assureur ou un fournisseur membre et que vous souhaitez faire partie du Groupe de travail sur l'assurance des entreprises pour continuer à faire progresser les normes de l'EMD en assurance des entreprises, veuillez envoyer un courriel à standards@csio.com. Le CSIO communiquera avec vous pour planifier une séance d'intégration au cours de laquelle nous vous tiendrons au courant des réalisations du groupe en ce qui a trait aux normes de l'EMD en assurance des entreprises et vous faire part de ce qui nous attend.